

TGI Grasse. Rigueur, vous avez dit rigueur ?

Le TGI a connu des jours meilleurs. Entre les évolutions législatives, les difficultés budgétaires qui ont même amputé la rentrée solennelle de son traditionnel cocktail de fin de séance, 2011 s'annonçait presque comme une annus horribilis.

Même le temps semblait s'être mis de la partie. Car c'est sous une pluie diluvienne que le Palais de justice de Grasse a accueilli la rentrée de son Tribunal de Grande Instance et les 3 nouveaux magistrats, Sophie Piétre, Pascal Le Moan et Marie-Agnès Bina. Un TGI placé sous le signe de la rigueur et de l'inquiétude comme n'a pas manqué de le souligner longuement le Procureur de la République. D'autant que l'année qui s'achève a été difficile et que celle à venir est remplie d'interrogations. «Que sera demain la justice ?», s'est interrogé Jean-Michel Cailliau. Lequel n'a bien sûr pas pu revenir sur le sujet tant controversé et toujours cruellement d'actualité qui est celui de la garde à vue. Car comme il le souligne, «le 1^{er} juillet 2011, c'est demain». Et «cette réforme aura une conséquence sur le fonctionnement même du Parquet, cette réforme pesera sur les barreaux». Sans oublier que les services de police et les unités de gendarmerie devront modifier leur façon de mener les enquêtes. Bref, tout cela alors que les ressources humaines sont elles aussi mises à mal. «Les effectifs se réduisent alors que les missions augmentent» constate Jean-Michel Cailliau. «L'exercice relève de la voltige». A cela s'ajoute «de nouveaux défis», menés par «une année 2010 riche en réformes législatives». Comme celle qui autorise la surveillance électronique des fins de peine et dont l'objectif est clair : «réduire mécaniquement la population carcérale». Pour sa part, le Président du TGI Philippe Ruffier, même s'il précise qu'il ne s'agit pas de «critiquer le législateur», insiste tout de même sur «notre capacité à absorber et mettre en application» les évolutions, qui «ne sont pas sans limites. La justice a besoin de stabilité». Et ce n'est pas la pénurie de fonctionnaires au niveau du greffe qui arrange la bonne marche du Tribunal. Côté activité, les nouvelles affaires pénales reçues sont moindres, le nombre d'affaires poursuivables également. Mais c'est dans le domaine de la construction et de l'urbanisme qu'elles explosent.



Jean-Michel Cailliau, procureur de la République

Handicapé dans ses moyens sans doute mais très moderne cependant le TGI a vu en 2010 le développement des nouvelles technologies. Ainsi la scanérisation des dossiers d'information, déjà appliquée pour les services de l'instruction et du juge des libertés et de la détention, sera généralisée cette année au correctionnel et à la juridiction de l'application

des peines. Finalement, virtuellement, on n'arrête pas le progrès...

Sécurité, réforme... ça grince

Sécurité des personnes - notamment des victimes de violences conjugales - sécurité routière, sécurité des transferts de prisonniers... s'il est un thème qui ressort grandement dans le discours du Procureur de la République Jean-Michel Cailliau, c'est bien celui-ci. En ce qui concerne la lutte contre les violences familiales, des appartements seront mis à disposition des conjoints violents. Le développement des stages de responsabilité parentale est également de mise. Avec plus de 1 200 réquisitions de contrôle au cours des 12 mois écoulés, la sécurité routière est un autre des fers de lance de Jean-Michel Cailliau qui l'avait d'ailleurs largement précisé lors de l'audience de rentrée solennelle l'an dernier, alors qu'il prenait tout juste ses fonctions. Mais c'est aussi la baisse des effectifs de police affectés au Palais de Justice grassois qui inquiète le Procureur. «Les effectifs ont diminué de plus d'un tiers depuis 2007». La baisse également des juges de proximité, phénomène qui ne devrait d'autant plus pas être



Philippe Ruffier, président du TGI de Grasse

enrayé, pèse de tout son poids sur le bon fonctionnement du greffe, lui aussi en sous-effectif. Et s'il n'a pas voulu ajouter de la polémique au sujet, le président Ruffier pour sa part n'a pas pu passer sous silence l'un des sujets les plus controversés dans le domaine de la justice qui est l'introduction des jurés populaires dans les tribunaux correctionnels. Tout cela pour «rétablir le lien de confiance supposé altéré entre les citoyens et la justice». 2011, année de défis. LB



Un Tribunal de Grande Instance placé sous le signe de la rigueur et de l'inquiétude...